

COUP D'ARRÊT IMPRÉVU

Stop aux 600 défibrillateurs : attention arnaque

Frais non prévus : le ministre gèle le marché

● Coup d'arrêt imprévu dans l'installation de défibrillateurs, ces machines qui peuvent sauver des vies en cas de problème cardiaque, dans nos clubs sportifs. Le marché de 600 appareils lancé voici quelques mois par l'ex-ministre des Sports André Antoine est bloqué et risque bien d'être annulé...

Le défibrillateur, c'est un peu l'ange gardien de tous les sportifs, de l'élite comme du dimanche, des enfants comme des adultes. De nombreuses vies ont été sauvées grâce à l'utilisation

**LA SOCIÉTÉ VOULAIT
175 € DE PLUS
PAR APPAREIL
POUR L'INSTALLATION**

rapide de ces machines après un malaise cardiaque.

Ce n'est pas pour rien que le ministre des Sports sortant, André Antoine (cdH) avait investi de gros moyens pour équiper un maximum de clubs avec ces appareils. « Depuis 2012, 1.900 défibrillateurs ont été distribués gratuitement à autant de clubs sportifs », confirme René Collin

(cdH), nouveau ministre des Sports pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

SANS APPAREIL, PAS DE SUBSIDES

L'obtention de ces défibrillateurs est conditionnée au suivi d'une formation obligatoire. À ce jour, près de 20.000 personnes ont été formées aux premiers gestes qui sauvent. Désormais, les clubs qui veulent recevoir des subsides publics doivent absolument être équipés de défibrillateurs automatiques externes (DEA) de catégorie 1.

Malheureusement, la nouvelle fournée de DEA attendue pour cette année dans 600 clubs wallons et bruxellois, vient de subir un coup d'arrêt. « Un problème au niveau de la garantie de ces appareils a eu pour effet de retarder le marché. Nous évaluons actuellement les risques. Le marché pourrait devoir être annulé et relancé sur de nouvelles bases », a confirmé le ministre des sports. En fait, un litige est apparu entre le fournisseur hollandais et l'administration à propos de l'interprétation du marché. « La société nous a réclamé 175 euros supplémentaires pour l'installation de chaque appareil, ce qui n'était absolument pas prévu », souligne le porte-parole du mi-

nistre des Sports.

Les services juridiques de l'administration sont en train d'éplucher le dossier pour voir si le marché peut être annulé sans s'exposer au risque de devoir payer un dédit. Mais il est plus que probable que le marché soit annulé et la procédure relancée. « C'est embêtant car nous allons perdre du temps dans l'installation de ces instruments très importants pour la sécurité des sportifs », poursuit le porte-parole.

En réalité, la société hollandaise a sans doute pratiqué des prix de base très compétitifs pour enlever le marché (919,60 euro par machine, TVA comprise) mais a tenté de récupérer de l'argent via l'installation.

Une sorte d'arnaque que les services du ministre n'ont pas laissé passer. « Pourtant, on n'avait eu aucun problème avec eux lors d'un marché précédent », souligne le porte-parole du ministre.

Mais en attendant que le dossier se débloque, les clubs ont toujours un plan B pour s'équiper de défibrillateurs. L'acheter et demander un subside à la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Ce sera plus rapide », confirme-t-on au cabinet du ministre. ■

DEMETRIO SCAGLIOLA